

**RPQS**



# **Ville de SOLLIES-PONT**

## **Prix et Qualité du service public de l'Assainissement**

**Exercice 2016**



## Note liminaire

Conformément à l'article D2224-2 du Code Général des Collectivités territoriales, la note liminaire présente le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

La facture globale de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises, au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> est présentée ci-dessous.

### Facture eau et assainissement pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

	01/01/16	01/01/17	Variation N/N-1
<b>Part délégataire</b>	<b>91,72</b>	<b>92,10</b>	
Abonnement Eau potable	16,50	16,56	0,4%
Consommation Eau potable	52,04	52,24	0,4%
Abonnement Assainissement	6,06	6,08	0,3%
Consommation Assainissement	17,11	17,22	0,6%
<b>Part collectivité</b>	<b>187,13</b>	<b>187,13</b>	
Abonnement Eau potable	0,00	0,00	
Consommation Eau potable	83,93	83,93	0,0%
Abonnement Assainissement	0,00	0,00	
Consommation Assainissement	103,20	103,20	0,0%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>11,52</b>	<b>11,52</b>	<b>0,0%</b>
<b>Organismes publics</b>	<b>54,00</b>	<b>53,40</b>	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	34,80	34,80	0,0%
Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'eau)	19,20	18,60	-3,2%
<b>TVA</b>	<b>25,49</b>	<b>25,46</b>	
TVA Eau potable	10,93	10,95	0,1%
TVA Assainissement	14,56	14,51	-0,3%
<b>Total TTC</b>			
Total TTC Eau potable	209,73	209,99	0,1%
Total TTC Assainissement	160,13	159,61	-0,3%
<b>Total TTC Global</b>	<b>369,85</b>	<b>369,60</b>	<b>-0,1%</b>

Pour la partie eau potable le lecteur se référera au RPQS concernant le service d'eau potable.



## Ce qu'il faut retenir de 2016

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 le prix du service d'assainissement collectif pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> est de 1,33 €TTC/m<sup>3</sup>, identique au tarif de 2015. Ceci s'explique par une très légère baisse de la redevance pour modernisation du réseau de collecte versée à l'Agence de l'eau qui compense la légère hausse de la part délégataire.

Concernant l'exploitation,

- 7,3 km de linéaire ont été curés de façon préventive, ce qui représente un linéaire supérieur aux années précédentes. Ainsi, comme en 2014, on ne recense qu'un seul point noir sur le réseau, ce qui reflète un bon fonctionnement.
- Dans l'objectif de poursuivre le travail de réduction des eaux parasites et conformément au contrat, une campagne de fumigation a été réalisée au cours de l'exercice 2016 sur 1,5 km du réseau.

Par ailleurs, le délégataire poursuit, l'acquisition de connaissances sur le réseau par la réalisation d'inspections télévisées (2,5 km de réseau en 2016).



## Les indicateurs techniques du service

Le tableau de bord des performances du service assainissement de 2016 est donné ci-dessous :

### Description du service

	2015	2016
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0)	11 768	11 460
Nombre d'abonnés	4 692	4 763
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)	0	0
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (D204.0)	1,33	1,33

### Performance du service

	2015	2016	
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)	NC	NC	?
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	70	70	😊
Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	NC	NC	?
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	2,69	2,69	😊
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)	0,42%	0,44%	😞
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)	90	90	😊

### Relation avec les usagers

	2015	2016	
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	0	0	😊
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P.257.0)	0,10%	0,25%	😊
Montant des abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	2000 €	570 €	😊
Taux de réclamations pour 1000 abonnés (P.258.1)	4,26	3,78	😊

### Gestion financière

	2015	2016	
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	0	0	😊

Les indicateurs de performances suivants sont renseignés dans le RPQS de la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau a qui a été transférée la compétence « dépollution des effluents ».

- [D203.0] Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
- [P204.3] Conformité des équipements d'épuration
- [P205.3] Conformité de la performance des ouvrages d'épuration
- [P206.3] Taux de boues issu des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes
- [P254.3] Conformité des performances d'épuration au regard de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

# Rapport annuel 2016

## Sommaire

<b>1. PRESENTATION GENERALE.....</b>	<b>2</b>
1.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	2
1.2. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE ET MODE DE GESTION .....	2
1.3. LE TERRITOIRE ET LA POPULATION DESSERVIE.....	3
<b>2. LES DONNEES TECHNIQUES .....</b>	<b>4</b>
2.1. LE PATRIMOINE.....	4
2.1.1. Réseau de collecte et accessoires.....	4
2.1.2. Ouvrages du réseau.....	4
2.1.3. Connaissance du patrimoine.....	4
2.2. EXPLOITATION DU SERVICE.....	4
2.2.1. Le réseau de collecte.....	4
2.2.2. Les postes de relèvements.....	6
2.2.3. Le traitement des eaux usées.....	6
<b>3. LES DONNEES CLIENTELES .....</b>	<b>7</b>
3.1. ABONNES DU SERVICE ET ASSIETTE DE FACTURATION .....	7
3.2. DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS – P251.1 : 0,09 .....	7
3.3. TAUX DE RECLAMATIONS ECRITES – P258.1 : 3,78 %.....	7
3.4. TAUX D'IMPAYES – P257.0 : 0,25%.....	7
<b>4. LA TARIFICATION DU SERVICE.....</b>	<b>8</b>
4.1. LES MODALITES DE TARIFICATION .....	8
4.1.1. Les modalités de tarification.....	8
4.1.2. Les tarifs.....	8
4.2. EVOLUTION DE LA FACTURE 120 M <sup>3</sup> .....	9
4.3. ABANDON DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE.....	9
<b>5. LES DONNEES FINANCIERES .....</b>	<b>10</b>
5.1. RECETTES DU SERVICE.....	10
5.2. ECONOMIE DE LA DELEGATION .....	10
5.3. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LE DELEGATAIRE.....	11
5.4. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LA COLLECTIVITE .....	12
5.5. ETAT DE LA DETTE ET DES AMORTISSEMENTS .....	12
<b>ANNEXES .....</b>	<b>14</b>



# 1. Présentation générale

## 1.1. Le contexte réglementaire

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice écoulé conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

En effet, depuis l'exercice 1995 et en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics qui impose aux délégataires de produire à la collectivité délégante, avant le 1<sup>er</sup> juin un rapport annuel d'activité. Le décret 2005-236 du 14 mars 2005 impose, lui, de nouvelles obligations sur le contenu du rapport annuel du délégataire instauré par la loi précédemment citée.

Par ailleurs le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 a introduit dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement la mesure de la performance sur de nombreux critères, comme la qualité du service au client, la maîtrise des impacts environnementaux.

Tous les rapports doivent obligatoirement être mis à disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants, sur place, dans les quinze jours qui suivent leur présentation à l'assemblée délibérante, le public en étant avisé par voies d'affichage classique durant 1 mois. Parallèlement un exemplaire est adressé au préfet, pour information.

Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 introduit dans son article 3 l'obligation pour ces mêmes communes (ou EPCI) la transmission du RPQS au Système d'Information sur l'eau (SISPEA).

## 1.2. L'organisation administrative du service et mode de gestion

La commune de Solliès-Pont est compétente en matière d'assainissement collectif.

La gestion du service public d'assainissement a été déléguée. Le service est exploité en affermage à l'échelle de la commune.

A l'issue de la procédure de consultation qui s'est déroulée conformément aux articles L1411-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales, la société SADE-Exploitation du Sud-Est, filiale de **Veolia Eau** a été désignée délégataire en vertu d'un contrat qui a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour une durée de 12 ans et arrivera à échéance le 30 juin 2022.

Le Délégué assure :

- L'exploitation dont notamment l'entretien, la surveillance, les réparations et les renouvellements nécessaires des installations de façon à assurer la continuité du service aux usagers
- La conduite des relations avec les usagers du service
- La fourniture régulière d'informations à la collectivité

Au-delà de ces missions de base, le contrat prévoit en particulier les dispositions suivantes :

- Création d'une base de consultation des plans du réseau (SIG) disponible en mairie via internet ; REALISE
- Mise en place de conventions spéciales de déversement sur demande de la collectivité ; SUR TOUTE LA DUREE DU CONTRAT
- Quatre actions de communication sur la durée du contrat sous forme de plaquette A4 diffusées aux administrés, ainsi qu'une conférence sur le fonctionnement du service de l'assainissement,

EN COURS.

*VEOLIA a été mobilisé les 7 et 8 décembre 2016 pour les journées de l'environnement.*

- Mise en place d'un fonds de solidarité ; REALISE
- Contrôle de conformité des branchements sur demande de la collectivité ; SUR TOUTE LA DUREE DU CONTRAT
- Recherche des eaux parasites météoriques par fumigation sur 11 kms de collecteur ; SUR TOUTE LA DUREE DU CONTRAT
- Curage préventif annuel de 15 % du réseau, soit environ 5,5 kms ; SUR TOUTE LA DUREE DU CONTRAT
- Inspection Télévisuelle de 1500 ml de canalisation par an ; SUR TOUTE LA DUREE DU CONTRAT
- Curage 2 fois par an de chaque poste de relevage ; SUR TOUTE LA DUREE DU CONTRAT
- Réalisation de l'étude réglementaire de l'auto surveillance du réseau, REALISE

La collectivité prend en charge :

- Le contrôle de la mission du délégataire
- Les extensions et le renouvellement des réseaux
- Les nouveaux investissements

Pour l'assister dans le suivi de ce nouveau contrat, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au Cabinet spécialisé G2C environnement.

### 1.3. Le territoire et la population desservie

Le périmètre du service est constitué par le territoire de la Ville de Solliès-Pont.

Le service concerne :

- ⇒ La part des 11 460 habitants de la commune raccordée au réseau de collecte [D201.0]

La commune compte 11 460 en 2016, toutefois le nombre exact des habitants raccordés et desservis par le service de l'assainissement collectif n'est pas connu. Il est inférieur à ce chiffre.

La commune compte plus de 10 000 habitants et est dotée d'une Commission consultative des Services Publics Locaux.

- 4 763 abonnés
- ⇒ Aucune autorisation de déversement d'effluents d'établissement industriel sur le réseau – [D202.0] : 0

[P 201.1] : Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées des habitants de la commune n'est pas calculable.



## 2. Les données techniques

### 2.1. Le patrimoine

#### 2.1.1. Réseau de collecte et accessoires

- 37 137 ml de réseau eaux usées stricte dont 707 ml en refoulement.
- 1 283 regards
- 4 262 branchements (+ 9 par rapport à 2015)

#### 2.1.2. Ouvrages du réseau

4 postes de refoulement sont exploités sur le service :

- PR « Les Aiguiers » : 12 m<sup>3</sup>/h
- PR « CES » : 22 m<sup>3</sup>/h
- PR « La Serre » : 32 m<sup>3</sup>/h
- PR « Saint-Roch » : 17 m<sup>3</sup>/h

#### 2.1.3. Connaissance du patrimoine

⇒ [P202.2B ] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux : **70/120**.

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement. Pour augmenter le score de cet indice, les points principaux à améliorer sont : la précision de localisation des données (branchements, interventions) et la mise en place d'un programme de renouvellement pluriannuel.

### 2.2. Exploitation du service

#### 2.2.1. Le réseau de collecte

[P203.3] : la conformité de la collecte des effluents n'est pas disponible.

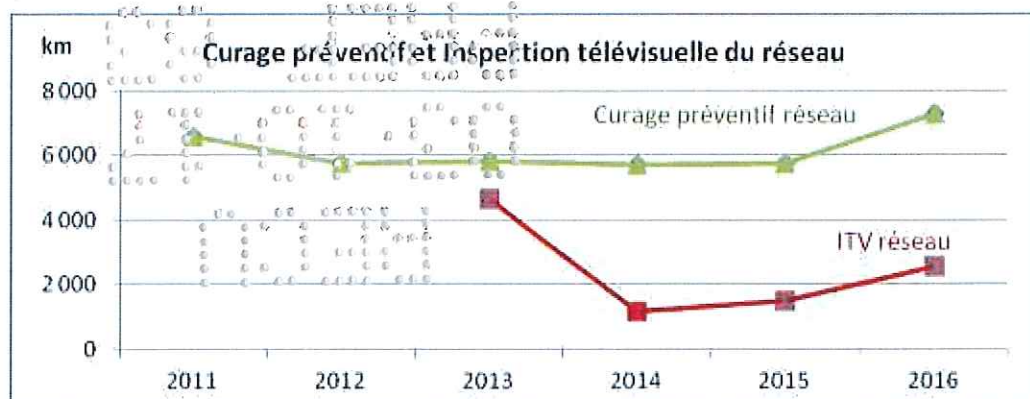
- **Plan du réseau et système d'information géographique**

Plans et systèmes d'informations géographiques du service d'assainissement sont tenus à jour et fournis par le délégataire.

Un site internet dédié à la commune est également fourni pour accéder aux informations du service.

- **Interventions préventives**

Depuis 2010 et la mise en place du nouveau contrat, le linéaire curé chaque année est d'environ 5500 mètres.



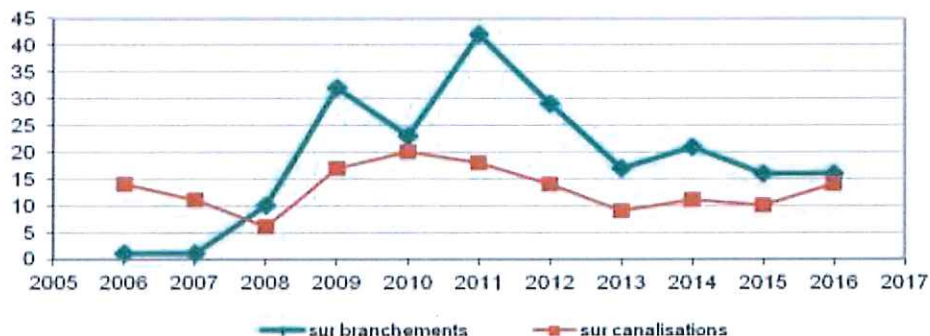
### ● Interventions curatives :

En 2016, l'exploitant est intervenu pour des désobstructions :

- 16 fois sur branchements,
- 14 fois sur canalisations,
- 0 fois sur des accessoires du réseau.

Le taux d'obstruction du réseau est de 0,38 obstructions / km / an en 2016, en légère augmentation par rapport à 2015. Cette augmentation est due à des défauts structurels du collecteur au bas du Chemin de Sainte-Christine.

Evolution du nombre d'interventions curatives sur le réseau



### ● Points noirs du réseau

Le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage permet d'évaluer l'état d'exploitation et d'identifier les améliorations prioritaires à apporter suite à des défauts structurels.

En 2016, plusieurs défauts structurels du collecteur du bas de l'avenue Ste Christine ont été mis en évidence suite à plusieurs obstructions au cours de l'année.

⇒ **Indicateur [P252.2] : 2,69 points pour 100 km** demandant des interventions de curage fréquentes.

### ● Surveillance du réseau

Afin d'améliorer la connaissance et grâce à cela le fonctionnement du réseau de collecte, particulièrement sensible aux eaux parasites, le délégataire a effectué, dans le cadre de son contrat avec la commune :

- 2 545 mètre linéaire d'inspection télévisée (1 493 ml en 2015) : constatation de l'état des canalisations ;
- 1 500 tests à la fumée (presque 3 fois moins qu'en 2015) : recherche de l'origine des eaux parasites, en particulier des mauvais raccordements sur le réseau.

### ● Renouvellement du patrimoine

Renouvellement	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Longueur de réseau renouvelée par la collectivité (ml)	11	103	680	0	0	25
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,02%	0,08%	0,42%	0,42%	0,42%	0,44%
Linéaire total (ml)	36 402	36 353	36 987	37 139	37 145	37 137

⇒ **[P253.2] Le taux moyen de renouvellement des réseaux (sur 5 ans) de collecte des eaux usées est de 0,44%.**

Le niveau de renouvellement du réseau sur le territoire du service est faible. A titre d'illustration, à ce rythme, il faudrait 230 ans pour renouveler l'ensemble des canalisations.



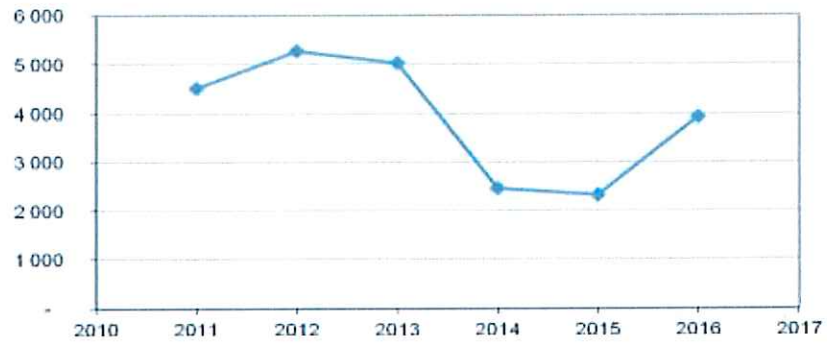
### 2.2.2. Les postes de relèvements

- Principales opérations de maintenance

Les opérations de maintenance courante ont été réalisées et notamment les contrôles réglementaires sur les appareils électriques.

- Bilan énergétique

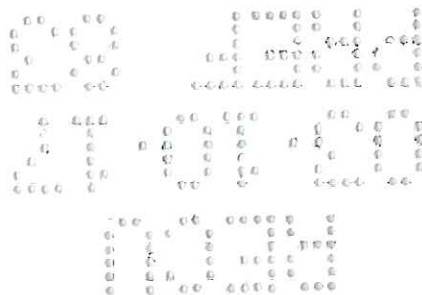
Evolution de la consommation électrique des postes de refoulement en kWh



La consommation énergétique du service correspond intégralement au fonctionnement des 4 postes de refoulement situés sur le réseau.

### 2.2.3. Le traitement des eaux usées

En vertu d'une convention, les eaux usées en provenance du réseau de collecte de Solliès-Pont sont traitées sur la station d'épuration de la Crau dont la maîtrise d'ouvrage est assumée par la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau.

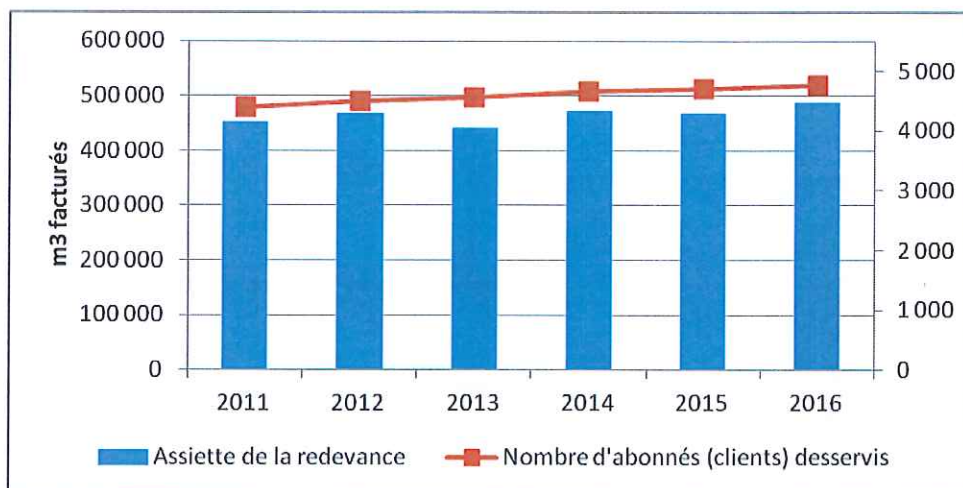


## 3. Les données clientèles

### 3.1. Abonnés du service et assiette de facturation

Avec 4 763 abonnés desservis par l'assainissement collectif en 2016, le volume d'effluent collecté sur le périmètre du service est de **488 048 m<sup>3</sup>**, soit un volume de 102,5 m<sup>3</sup> par abonné.

Ces valeurs sont relativement stables depuis 5 ans.



### 3.2. Débordement des effluents dans les locaux des usagers – P251.1 : 0,09

Le taux de débordement chez les usagers pour 1000 abonnés est de 0,09.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers / 1000 abonnés	0	0	0,09	0	0	0,09

### 3.3. Taux de réclamations écrites – P258.1 : 3,78 %

Les réclamations écrites reçues sont enregistrées et font l'objet d'un traitement personnalisé. En 2016, le taux de réclamations écrites reste correct et en diminution par rapport à l'exercice 2015.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de réclamations écrites pour 1000 abonnés	0	5,11	2,63	2,34	4,26	3,78

### 3.4. Taux d'impayés – P257.0 : 0,25%

Le taux d'impayés est calculé sur le montant global des factures qui inclue les services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Le montant des impayés baisse légèrement par rapport à 2014 et reste satisfaisant.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux d'impayés Montant de impayés au 31/12/N (sur facture N-1) / Montant facturé N-1	0,05%	0,13%	0,04%	0,13%	0,10%	0,25%



## 4. La tarification du service

### 4.1. Les modalités de tarification

#### 4.1.1. Les modalités de tarification

Le prix du service se décompose en :

- Une part délégataire composée :
  - D'une part fixe par abonné (abonnement)
  - D'une part variable proportionnelle au volume d'eau consommé
- Une part collectivité comprenant :
  - Une partie proportionnelle au volume d'eau consommé

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Chaque année, le Conseil Municipal vote le tarif concernant la part revenant à la collectivité. Il doit permettre d'équilibrer le budget en dégagant une capacité d'autofinancement suffisante pour programmer les investissements nécessaires au maintien en état du patrimoine et en particulier des canalisations.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
Le service est assujéti à la TVA.

Les tarifs constituant la part du délégataire Veolia sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. En tout état de cause, le contrat prévoit que l'amplitude de révision du tarif sera plafonnée par l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation.

#### 4.1.2. Les tarifs

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

Evolution de la facture 120 m <sup>3</sup> pour le service d'assainissement collectif			
Composantes	01/01/16	01/01/17	Variation N/N-1
<b>Part délégataire</b>			
Part fixe	6,06	6,08	0,33%
Part proportionnelle	17,11	17,22	0,63%
<b>Sous-total part délégataire</b>	<b>23,17</b>	<b>23,30</b>	<b>0,55%</b>
<b>Part collectivité</b>			
Part proportionnelle	103,20	103,20	0,00%
<b>Sous-total part collectivité</b>	<b>103,20</b>	<b>103,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	19,20	18,60	-3,12%
<b>Total HT pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>145,57</b>	<b>145,10</b>	<b>-0,32%</b>
TVA	14,56	14,51	-0,32%
<b>Total TTC pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>160,13</b>	<b>159,61</b>	<b>-0,32%</b>
<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>1,3344</b>	<b>1,3301</b>	<b>-0,3%</b>

L'indexation des tarifs du délégataire sur les indices de prix associés à ses activités conduit à une légère hausse de la part délégataire en 2016 par rapport à 2015.

La redevance pour modernisation des réseaux de collectes perçue par l'agence de l'eau a quant à elle légèrement baissé.

## 4.2. Evolution de la facture 120 m<sup>3</sup>

Le détail de la facture correspondant à une consommation de 120 m<sup>3</sup> est fourni ci-dessous.

Evolution de la facture 120 m <sup>3</sup> pour le service d'assainissement collectif			
Composantes	01/01/15	01/01/16	Variation N/N-1
<b>Part délégataire</b>			
Part fixe	6,08	6,06	-0,33%
Part proportionnelle	17,21	17,11	-0,56%
<b>Sous-total part délégataire</b>	<b>23,29</b>	<b>23,17</b>	<b>-0,50%</b>
<b>Part collectivité</b>			
Part proportionnelle	103,20	103,20	0,00%
<b>Sous-total part collectivité</b>	<b>103,20</b>	<b>103,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	18,60	19,20	3,23%
<b>Total HT pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>145,09</b>	<b>145,57</b>	<b>0,33%</b>
TVA	14,51	14,56	0,33%
<b>Total TTC pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>159,60</b>	<b>160,13</b>	<b>0,33%</b>

<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>1,3300</b>	<b>1,3344</b>	<b>+ 0,33%</b>
--	---------------	---------------	----------------

Le montant de la facture du service d'assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> est de 159,61 €, soit 1,3344 €TTC/m<sup>3</sup>.

La légère baisse du tarif du délégataire combinée à la hausse de la redevance pour modernisation du réseau de collecte se compensent et aboutissent à un maintien du montant de la facture type de 120 m<sup>3</sup>.

⇒ **D204.0 - Prix TTC du service au mètre cube pour une facture de 120 m<sup>3</sup> : 1,3344 €/m<sup>3</sup>.**

Remarque : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le prix de l'eau qui devra figurer sur la facture des abonnés va évoluer :

- Le prix sera indiqué par litre et non plus par mètre cube et hors abonnement ;
- Le montant de l'abonnement (ou part fixe) du prix de l'eau sera mentionné à part.

## 4.3. Abandon de créances ou versements à un fonds de solidarité

Le nombre d'abandons de créances à caractère social ou de versements à un fonds de solidarité est de 45 en 2016 (chiffre commun aux services eau potable et assainissement).

⇒ **P207.0 : le montant des abandons de créances à caractère social ou de versement par le délégataire à un fonds de solidarité est de 854€.**

Par ailleurs, le montant total des abandons de créances est de 14 621 € en 2016.



## 5. Les données financières

### 5.1. Recettes du service

En 2016 les recettes du délégataire se décomposent de la manière suivante :

- Recettes d'exploitation liées à la facturation du service : 95 581 €
- Produits des travaux attribués à titre exclusif : 22 970 €

Pour l'exercice 2016 la commune a perçu 207 590,40 € de recettes liées à la surtaxe.

### 5.2. Economie de la délégation

Le délégataire remet annuellement un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE).  
Le CARE 2015 et 2016 est présenté ci-dessous :

Collectivité: WC011 - SOLLIES PONT DSP ASST

Assainissement

LIBELLE	2015	2016	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>346 826</b>	<b>335 103</b>	<b>-3,38 %</b>
Exploitation du service	110 351	95 581	
Collectivités et autres organismes publics	216 562	216 552	
Travaux attribués à titre exclusif	19 914	22 970	
<b>CHARGES</b>	<b>340 401</b>	<b>339 876</b>	<b>-0,15 %</b>
Personnel	52 732	53 488	
Energie électrique	467	1 685	
Produits de traitement	0	105	
Sous-traitance, matières et fournitures	31 373	37 770	
Impôts locaux et taxes	304	578	
Autres dépenses d'exploitation	20 003	14 253	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	1 596	2 247	
<i>engins et véhicules</i>	7 893	5 308	
<i>informatique</i>	3 861	2 750	
<i>assurances</i>	1 715	- 173	
<i>locaux</i>	2 240	1 560	
<i>autres</i>	2 699	2 559	
Redevances contractuelles	1 032	1 026	
Contribution des services centraux et recherche	9 494	8 156	
Collectivités et autres organismes publics	216 562	216 552	
Charges relatives aux renouvellements	5 808	5 733	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	2 514	2 482	
<i>fonds contractuel ( renouvellements )</i>	3 294	3 252	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	2 827	534	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>6 425</b>	<b>- 4 775</b>	<b>NS</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	2 141	0	
<b>RESULTAT</b>	<b>4 284</b>	<b>- 4 774</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de Janvier 2006

14/03/2017

Ce tableau correspond au détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

Collectivité: WC011 - SOLLIES PONT DSP ASST

Assainissement

LIBELLE	2015	2016	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	109 310	94 555	-13,51 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	94 655	94 715	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	14 663	- 160	
Ristournes	1 032	1 026	-0,58 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	1 032	1 026	
<b>Exploitation du service</b>	<b>110 351</b>	<b>95 581</b>	<b>-13,38 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	142 080	140 522	-1,10 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	139 625	144 836	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	2 461	- 4 314	
Redevance Modernisation réseau	74 470	76 030	2,00 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	72 161	77 235	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	2 315	- 1 205	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>216 562</b>	<b>216 552</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>19 914</b>	<b>22 970</b>	<b>15,35 %</b>

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

14/03/17

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

### 5.3. Travaux réalisés et programmés par le délégataire

Le délégataire s'est engagé à réaliser tout le renouvellement qui sera nécessaire pour maintenir les installations du service en bon état de fonctionnement et d'aspect.

En 2016, au titre de cette garantie pour continuité de service, le délégataire a réalisé

- le renouvellement d'1 branchement chemin du vieux Hameau,
- le remplacement de 2 tampons de regard (avenue Jean Monet et Faubourg Notre-Dame,
- la réparation de 3 casses (Chemin de Ste Christine)
- le remplacement de 3 siphons disconnecteurs détériorés.
- Le remplacement de 2 tampons de siphons sur chaussée

D'autre part, un programme contractuel de renouvellement a été mis en place. Il est provisionné chaque année par le délégataire et les dépenses de renouvellement réalisées dans ce cadre en sont ensuite déduites.

A ce titre il a dépensé 7 080 € de renouvellement programmé pour

- le remplacement des équipements suivants sur le PR CES : un clapet, une vanne et un disjoncteur
- le remplacement des équipements suivants sur le PR ST ROCH : télétransmission

Le délégataire a également réalisé 9 branchements neufs dans le cadre des travaux qui lui sont attribués à titre exclusif.

Aucun programme contractuel d'investissement n'a été mis en place pour le service de l'assainissement collectif.



#### 5.4. Travaux réalisés et programmés par la collectivité

##### ● Travaux réalisés

En 2016 la collectivité a effectué les opérations suivantes :

	Etudes	Travaux
Virmt etu sur cpte immo 2016	3 420,00 €	
Res Ass CH Barta Vel		2 220,00 €
Renouv Reseaux EU		91 467,90 €
Relevé numérique enclos	5 376,00 €	
Renouv Reseaux EU		28 431,60 €
Renouv Reseaux EU		5 450,00 €
<b>Total</b>	<b>8 796,00 €</b>	<b>127 569,50 €</b>

Les travaux réalisés sont donc :

- Extension des réseaux :
  - Parking Rézonico – 39 k€
  - Chemin des Bartavelles – 220 k€
  - Chemin de la Tour – 285 k€
  - Chemin de la Diligence – 6 k€
- Remplacement du réseau à l'Avenue de l'Herminier : 70 k€

##### ● Travaux programmés

Le programme de travaux 2017 de la commune pour le service d'assainissement collectif figure ci-dessous :

- Assainissement Avenue des Aiguiers – 50k€
- Réfection du réseau
  - Rue Gabriel Péri – 80 k€
  - Rue Pierre Curie – 160 k€ (effectué - juillet 2017)
  - Allée des Troènes – 10k€
  - L'Enclos – 40 k€
- Schéma directeur – 40 k€
- Eaux parasites – 30k€
- Extension du réseau chemin des Langoustes – 237 k€ (effectué - juillet 2017)
- Réactualisation du zonage d'assainissement suite au nouveau PLU

Pour les exercices suivants (2018-2019), les travaux ne sont pas encore programmés.

#### 5.5. Etat de la dette et des amortissements

##### ● Etat de la dette du service au 31/12/2016

Le montant du capital restant dû par le service d'assainissement de la commune au 31/12/2016 est nul.

Encours de la dette au 31 décembre 2016 :	<b>0,00€</b>
Epargne brute annuelle au 31 décembre 2016 :	30 025,89€

La durée d'extinction de la dette, qui correspond au temps théorique nécessaire à la collectivité pour annuler sa dette, est donc sans objet.

- **Amortissements**

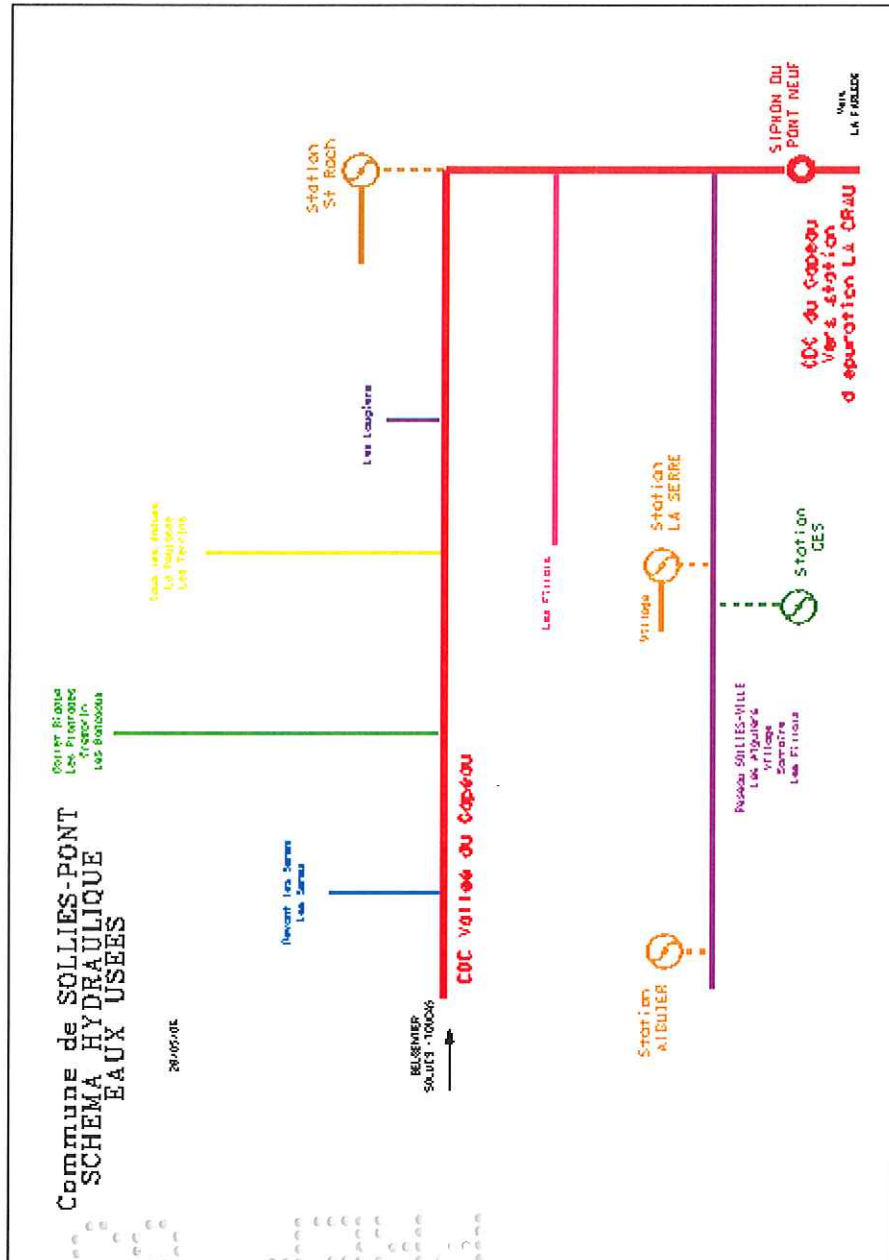
Sur l'exercice 2016, les amortissements réalisés par le service sont de **52 810,91 €**.



# Annexes

## Annexes

### SYNOPTIQUE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT



### 2 .NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE

